



Piratage email - Virement

Par papa_friet

Bonjour,

Nous avons contacté un entrepreneur pour obtenir un devis pour des travaux de rénovation.

Suite à l'acceptation du devis, je devais effectuer un virement de 20000?.

J'ai reçu un email de l'entrepreneur (email avec lequel il avait l'habitude de communiquer) m'informant qu'il avait un nouveau compte bancaire Mangopay et que le virement devait être fait sur ce nouveau compte.

J'ai donc réalisé le virement sur ce nouveau compte, sauf que l'entrepreneur m'a appelé quelques jours plus tard pour m'informer qu'il n'avait pas reçu l'argent.

Je lui ai alors demandé si c'était bien le nouveau compte Mangopay, il m'a alors dit qu'il n'avait pas de nouveau compte.

Je lui ai montré les emails et il m'a dit qu'il n'avait jamais envoyé ces emails...

Du coup, je soupçonne sérieusement un piratage de sa boîte mail car les mails que j'ai reçus provenaient bien de sa boîte mail (et non de fausses adresses mail comme on peut le voir régulièrement).

J'ai appelé directement ma banque pour faire une annulation du virement, ils ont fait une demande de rappel mais le virement ayant été effectué 5 jours plus tôt, il n'est pas garanti qu'il se passe quelque chose.

Je me suis aussi rendu à la gendarmerie pour déposer plainte. L'entrepreneur m'a dit qu'il allait aussi aller déposer une plainte.

Du coup, je me demande quels sont mes droits et ce que je peux faire pour récupérer mon argent ? Est-ce que la banque doit me rembourser ?

Dans un sens, suis-je moi-même responsable sachant que je n'ai fait qu'exécuter un virement comme demandé par l'entrepreneur via son email habituel ? Est-ce que lui ne doit pas me rembourser ? Je ne souhaite pas en arriver là mais j'étudie toutes les possibilités, on parle quand même d'une somme importante.

Merci d'avance.